

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° DEL098-18

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20181015-DEL098-18-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 octobre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J -P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 13 octobre 2018)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 15 octobre 2018)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 15 octobre 2018)
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 11 octobre 2018)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 15 octobre 2018)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 5 octobre 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. DUBOIS Stéphane
M. PERRIER Yves

M. GEORGES MORIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Reversement du montant de la vente des livres par la bibliothèque aux associations de relations internationales de la commune.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La bibliothèque de Gières a organisé, le 8 septembre 2018, une vente de livres déclassés avec la participation des associations de relations internationales de la commune (Gières Palestine, Gières Pérou et Gières Roumanie).

Afin de participer aux projets de ces associations, il est proposé de leur reverser le produit de cette vente qui s'élève à 533 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 180 € à :
 - l'association Gières Palestine,
 - l'association Gières Pérou,
 - l'association Gières Roumanie.
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la commune de Gières.

Conclusions : la présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 15 octobre 2018.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.